

Institution harmonique,

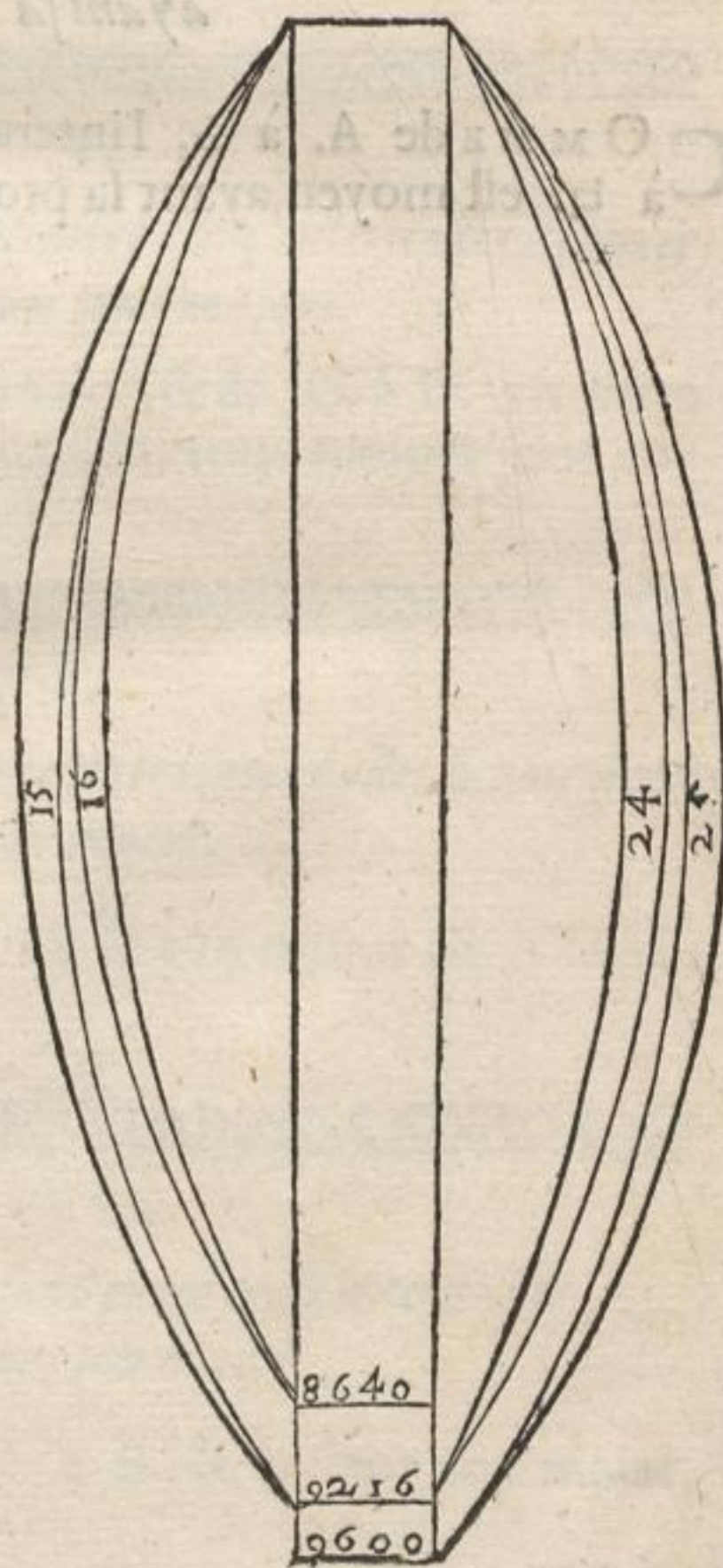
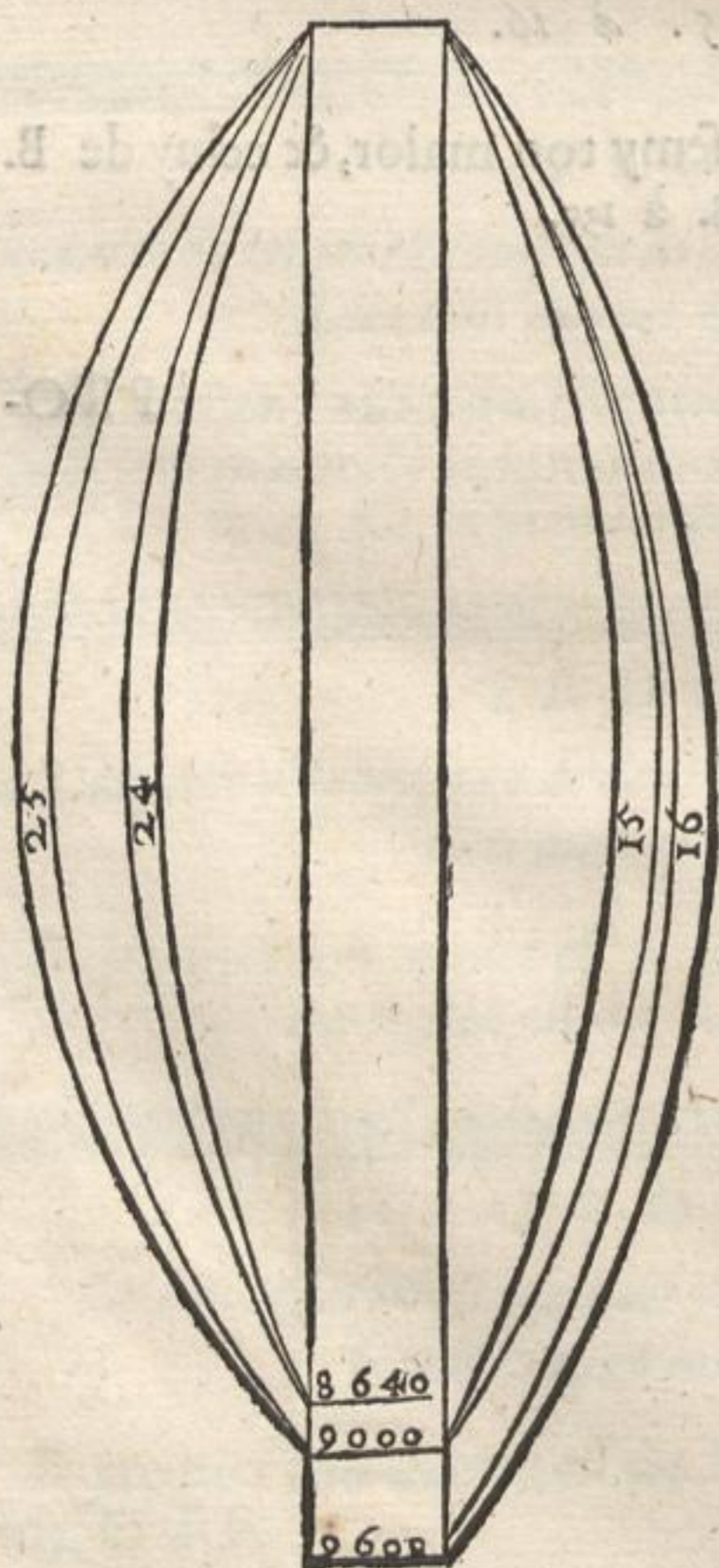


PROPOSITION XI.

Le ton minor, est composé de deux sons, qui font un intervalle de laquelle si lon oste un semyton minor, ayant sa proportion comme de 24. à 25. l'autre partie sera un demi ton maior.



INSI le ton minor pourra estre diuisé en deux semis tons, dont l'un fera maior, & l'autre restera de proportion sesquientesima-quarta, mais à cause que ceste diuision n'est point au precedent monocorde, ie donneray vn exemple pour le faire, si donques lon desire diuiser le ton minor de G. à A. en sorte que la partie superieure vers A. soit vn demi ton maior, lon diuifera la corde en 9600. & en ostant la disiesme partie dudit nombre restera 8640. ainsi G. aura 9600. & A. 8640. qui est l'intervalle du ton minor, puis diuisant 8640. par 15. le produit sera 576. & ledit nombre estant multiplié par 16. lon aura 9216. lequel nombre fera l'intervalle du semi ton maior avec A. & si lon diuise 9216. par 24. & multipliant le produit par 25. lon aura 9600. ce qui donne à congnoistre que l'intervalle de 9216 à 9600. est comme de 24. à 25. & si lon desire au contraire faire l'intervale inferieur, vn semyton maior, lon diuifera 9600. par 16. & le produit 600. estant multiplié par 15. lon aura 9000. & ainsi 9600. sera en proportion avec 9000. comme de 15. à 16. & 9000. avec 8640. comme de 25. à 24.



P R Q.